



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-277

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /

| | |
|--|--------|
| 64-2022-10-27-00009 - Arrêté donnant subdélégation de signature en matière d'affaires domaniales - DDFIP64--MAJ du 27 octobre 2022 (1 page) | Page 3 |
| 64-2022-10-27-00010 - Décision de subdélégation de signature de Philippe POULAIN, Directeur du pôle pilotage et ressources à ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire - DDFIP64 - annule et remplace la publication au RAA spécial n° 271 du 27 octobre 2022. (3 pages) | Page 5 |

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-10-27-00009

Arrêté donnant subdélégation de signature en
matière d'affaires domaniales - DDFIP64--MAJ du
27 octobre 2022

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

8, place d'Espagne
64019 PAU Cedex

**Arrêté donnant subdélégation de signature
en matière d'affaires domaniales**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2022-10-24-00023 du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-François ODRU, Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques.

Arrête :

Article 1^{er} :

La délégation de signature qui est conférée à **M. Jean-François ODRU**, Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, par l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Jean-François ODRU, sera exercée par **M. Benoit SABLAYROLLES**, Directeur du pôle « gestion publique », ou par **Mme Marie-Françoise EVEN**, Cheffe de la division « domaine ».

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **Mme Aurélie BREVIÈRE**, Administratrice des Finances publiques adjointe.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 septembre 2022.

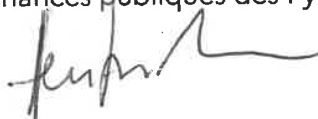
Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 27 octobre 2022

Pour le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Le Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques



Jean-François ODRU

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-10-27-00010

Décision de subdélégation de signature de
Philippe POULAIN, Directeur du pôle pilotage et
ressources à ses collaborateurs en matière
d'ordonnancement secondaire - DDFIP64 -
annule et remplace la publication au RAA spécial
n° 271 du 27 octobre 2022.

**Décision de subdélégation de signature
de Philippe POULAIN, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
à ses collaborateurs
en matière d'ordonnancement secondaire**

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU la décision de la directrice départementale des finances publiques en date du 23 avril 2020 portant nomination de M. Philippe POULAIN, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, en qualité de Directeur du pôle pilotage et ressources à compter du 4 mai 2020;

VU le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Julien CHARLES, préfet du département des Pyrénées Atlantiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°64-2022-10-24-00035 du 24 octobre 2022, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à M. Philippe POULAIN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 24 octobre 2022 sera exercée par :

Article 1 :

- **Mme Valérie BECAAS**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division budget, immobilier et environnement du travail ;
- **Mme Yasmina BAHFIR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division budget, immobilier et environnement de travail ;

- **Mme Maryse GOUDAL**, inspectrice des finances publiques à la division budget, immobilier et environnement de travail ;
- **M.Frédéric BACHES**, inspecteur des finances publiques à la division budget, immobilier et environnement de travail ;
- **M.Antoine SALAS**, contrôleur principal à la division budget, immobilier et environnement de travail

pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au programme 362 « écologie »
- les actes et documents relatifs au programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité »

Dans les limites des attributions détaillés ci-après :

| NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION | NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION |
|---|--|
| M. Guy TERROIR , inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef du SIP de Biarritz | - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 € |
| M. Jérôme ITURRIA inspecteur principal des Finances publiques, chef du SIP de Bayonne-Anglet | - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 € |
| M.Albert MACHICOTE , inspecteur divisionnaire hors classe, adjoint au chef du SIP de Bayonne-Anglet | - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 € |
| M. Stéphane PAPE , contrôleur des Finances publiques à la division des Ressources | - Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 3 000 € |
| Mme Annie MEISNER , agente administrative principale des Finances publiques à la division des Ressources | - Ordonnancement de la dépense jusqu'à 3 000 € - Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire |
| M. Stéphane LACOUSTETE , agent administratif principal des Finances publiques à la division des Ressources | - Validation dans CHORUS DT - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 3 000 € - Ordonnancement de la dépense jusqu'à 3 000 € |

Article 2:

- **M. Antoine SALAS**, contrôleur principal au service du budget, immobilier et logistique
- **M. Stéphane LACOUSTETE**, agent administratif principal des Finances publiques à la division des Ressources

pour le remboursement des frais de déplacement et l'utilisation du portail de réservation en ligne des billets de transport ferroviaire auprès du groupement Capitaine Train/Trainline.

Article 3:

- **Mme Pascale BARANGER**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle ;
- **Mme Thi-Thuy-Tran LAFFARGUE**, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service des Ressources Humaines ;
- **Mme Jany DEDIEU**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Sylvie DESIATO**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Sohad AMRAOUI**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Christine ARAGON**, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service de la Formation Professionnelle

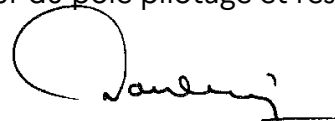
pour signer les actes d'ordonnancement de la dépense jusqu'à 500 €.

Les décisions dont la signature est subdéléguée doivent être signées dans les conditions suivantes :

Pour le préfet des Pyrénées-Atlantiques
et par subdélégation
(suivi du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Fait à Pau le 27 octobre 2022

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur du pôle pilotage et ressources



Philippe POULAIN